



Grève et manifestation des agents de nettoyage de la Ville de Paris

Les 17, 18, 19 et 20 Mai 2016

A l'appel de l'intersyndicale CGT-CFTC-SUD-SOLIDAIRES-SUPAP-FSU

Vous les croisez ou connaissez peut-être car ils participent à l'entretien, à la propreté et au confort de vos lieux de travail : sites administratifs (Morland, avenue de France, Hôtel de Ville...) mairies d'arrondissement, bibliothèques ...) Et sans eux nos locaux ne pourraient pas être entretenus.

Ce métier du nettoyage dont nous avons conscience de l'importance pour toutes et tous est pénible, car il est physique et avec l'âge cela devient difficile compte tenu que depuis plusieurs années la Ville de Paris ne recrute plus.

En raison du non remplacement des départs à la retraite, la majorité des agents de nettoyage des locaux de la Ville de Paris ont entre 55 et 65 ans et sont nombreux à rencontrer des problèmes de santé. Il arrive même que des collègues ne parviennent pas jusqu'à l'âge de la retraite. Dans leur majorité elles sont des femmes. Les conditions de travail s'aggravent toujours plus.

Les vagues de déprécarisation de 2013 à 2015 concernaient surtout les temps pleins et n'ont pas eu d'impact sur la diminution de la charge de travail. 130 agents à temps partiel imposé (50 % à 70 % maximum !) souvent depuis 15 ou 20 ans et même plus de 30 ans à la Ville Paris n'ont pas été titularisés.

Comment vivre avec un revenu moyen net de 739 €, pour certaines avec des enfants à charges, et en étant pour d'autres familles monoparentales ? Dans ces conditions un travail supplémentaire dans un autre lieu ou avec un autre employeur est un besoin vital, pour celles qui en ont la force.

Face à ces situations l'administration a proposé pour 2016 **20 titularisations, sans aucun engagement chiffré pour les années 2017-2018, pourtant concernées par la prolongation du dispositif législatif de déprécarisation.**

L'intersyndicale demande

- La révision à la hausse du nombre de titularisation de façon à déprécariser les agents de nettoyage qui répondent aux conditions de titularisation
- L'augmentation du temps de travail des agents qui sont à temps incomplet ne remplissant pas les conditions d'une titularisation.
- La révision à la hausse des effectifs.
- La révision à la hausse du montant des primes.
- La reconnaissance des cireurs frotteurs A.L.G dans la filière technique au grade de machinistes ainsi que les relais d'équipe et l'ouverture, à moyen terme, d'une discussion sur la reconnaissance de leur qualification dans le corps.
- L'accès en catégorie B des inspecteurs qui sont encore en catégorie C.